

Couverture de base

Chaque enfant admissible inscrit dans une école publique de la Nouvelle-Écosse est automatiquement assuré par le programme d'assurance-accidents de base pour élèves du School Insurance Program. Cette couverture est fournie sans franchise et gratuitement aux élèves, aux parents ou aux tuteurs ou aux écoles. La couverture de base permet de couvrir les élèves pendant les heures scolaires, les activités scolaires et lors du déplacement entre le foyer et l'école.

Qui est admissible?

Les élèves inscrits à plein temps aux programmes publics de la prématernelle, de la maternelle, et des niveaux élémentaires et secondaires de premier et de deuxième cycles ainsi que les enfants fréquentant les garderies des conseils scolaires de la province de la Nouvelle-Écosse sont couverts conformément à un régime canadien d'assurance-maladie et d'hospitalisation fédéral et \ ou provincial. Veuillez noter que les universités, les écoles privées, les garderies privées, les collèges communautaires, et les étudiants étrangers, etc. ne sont pas admissibles.